



**HAL**  
open science

## Adopter un animal "collectif" en Ehpad: l'exemple du chat Jovi

Isabelle Tournier, Marion David, Marie-Frédérique Vives

► **To cite this version:**

Isabelle Tournier, Marion David, Marie-Frédérique Vives. Adopter un animal "collectif" en Ehpad: l'exemple du chat Jovi. *Gérontologie et Société*, 2020. hal-04541308

**HAL Id: hal-04541308**

**<https://hal.science/hal-04541308v1>**

Submitted on 10 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Perspectives et retours d'expériences

## ADOPTER UN ANIMAL « COLLECTIF » EN EHPAD : L'EXEMPLE DU CHAT JOVI

[Isabelle Tournier](#), [Marion David](#), [Marie-Frédérique Vives](#)

Caisse nationale d'assurance vieillesse | « [Gérontologie et société](#) »

2020/3 vol. 42 / n° 163 | pages 205 à 220

ISSN 0151-0193

ISBN 9782858231287

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2020-3-page-205.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'assurance vieillesse.

© Caisse nationale d'assurance vieillesse. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

The background features several overlapping, semi-transparent circles in various shades of gray. A solid white vertical bar is positioned in the top-left corner.

# Articles hors thème

# Adopter un animal « collectif » en Ehpad : l'exemple du chat Jovi

## Isabelle TOURNIER

Chargée de projet, Info-Zenter Demenz, Luxembourg ; Université du Luxembourg, Luxembourg

## Marion DAVID

Psychologue, Ehpad les Jardins de Jovinius, Jonzac, France

## Marie-Frédérique VIVES

Psychologue, Ehpad les Jardins de Jovinius, Jonzac, France

**Résumé** – De nombreuses études suggèrent que la présence d'animaux auprès des personnes âgées vivant en institution procure de nombreux bénéfices psychologiques, sociaux et physiques. Cependant, cette approche se heurte parfois à des difficultés organisationnelles ou à des inquiétudes. Afin de faciliter la mise en place d'un projet d'accueil d'un animal, le présent article détaille les étapes ayant abouti à l'adoption d'un chat prénommé Jovi par les résidents et membres du personnel d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Après un aperçu de la littérature concernant les bénéfices liés à la présence d'animaux, nous décrivons une enquête menée auprès de 37 résidents et 44 membres du personnel. Leurs réponses révèlent une grande motivation de leur part pour accueillir un chat au sein de l'établissement même si certaines personnes ont mentionné des craintes potentielles (hygiène et propreté, risque de transmission de maladies, nécessité d'interdire l'accès à certaines pièces, risque d'allergies). La suite de l'article aborde ces craintes en décrivant la mise en place d'un protocole adapté d'hygiène, l'estimation du coût financier ainsi que la désignation de résidents et de membres du personnel volontaires pour prendre soin de l'animal au quotidien. Toutes ces étapes sont nécessaires pour fédérer les résidents, membres du personnel mais aussi familles autour d'un tel projet et s'assurer du succès de l'accueil, même temporaire, d'un animal.

**Mots clés** – intervention assistée par l'animal, approche non médicamenteuse, personne âgée, Ehpad, bien-être

### **Abstract – Adopting a “collective” animal in a nursing home: The example of Jovi the cat**

A large amount of evidence now supports the psychological, social, and physical benefits of animals for older adults living in institutions such as nursing homes. However, this approach is sometimes difficult to implement due to organizational difficulties or worries. In order to facilitate the implementation of an animal adoption project, this paper presents the steps of a project carried out in a French nursing home that led to the adoption by residents and staff members of a cat named Jovi. After an overview of the literature on the benefits of animal-assisted intervention for older adults, we describe a survey conducted among thirty-seven residents and forty-four staff members of this nursing home. Their responses show a significant interest in welcoming a cat into the institution, even if some respondents mentioned potential worries (hygiene and cleanliness, risk of transmission of illnesses, the need to prohibit access to some rooms, risk of allergies). The rest of the article tackles these worries by describing in detail the implementation of an adapted sanitation protocol, the estimation of the financial cost, as well as the selection of residents and staff members to voluntarily take care of the animal on a daily basis. All these various steps are necessary to bring together residents, staff members, but also families around such a project and to guarantee a successful adoption, even if only temporary, of the animal.

**Keywords** – animal-assisted intervention, non-pharmacological approach, older adults, nursing home, well-being

## Introduction

Les preuves scientifiques concernant les bénéfices pour les résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de la présence permanente d'un animal, tel qu'un chien ou un chat, se sont accumulées au cours des 30 dernières années (Cherniack et Cherniack, 2014 ; Gee, Mueller et Curl, 2017). Parallèlement, la réglementation liée à l'accueil d'animaux dans le secteur social et médico-social, dont font partie les Ehpad, s'est fortement assouplie et la décision d'accueillir un animal est désormais liée en priorité à la décision du directeur de l'établissement, ce qui favorise les démarches (Les Cahiers de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, 2017). Pourtant, les craintes concernant l'organisation des soins et le respect des règles d'hygiène et de santé au sein de l'établissement, la prise en charge quotidienne de l'animal et l'absence d'un objectif clairement défini visant à l'intégration de l'animal au sein du projet d'établissement peuvent représenter des freins à cet accueil.

Le présent article présente la démarche suivie par un Ehpad afin de mener à bien un tel projet d'adoption. Ce projet a pris forme suite aux visites régulières et prolongées d'un chat, rapidement prénommé Jovi par les résidents et le personnel, au sein de l'Ehpad. Cependant, l'absence de cadre et le risque sanitaire potentiel ne permettaient pas à cette situation de continuer ainsi. La psychologue de l'établissement, formée en zoothérapie, a alors mis en place un projet en plusieurs étapes afin d'évaluer la faisabilité, l'intérêt et l'engagement des résidents, du personnel et de la direction de l'établissement concernant l'adoption de Jovi. Cette approche a notamment consisté à réaliser un sondage auprès des résidents et du personnel afin de s'assurer de leur intérêt pour un tel projet. Il a également fallu s'assurer du respect des règles sanitaires en procédant à un suivi vétérinaire, en mettant en place un protocole d'hygiène et un suivi quotidien de l'animal par des résidents et des membres du personnel.

Ce retour d'expérience a pour objectif d'aider les professionnels et les directeurs d'établissements qui souhaiteraient accueillir un animal de manière permanente au sein de leur structure. Pour cela, cet article présente tout d'abord des données issues de la littérature concernant les chiffres liés à la présence des animaux de compagnie auprès des personnes âgées. Il aborde ensuite les bénéfices physiques, psychologiques et sociaux liés à cette présence. La mise en place et les résultats du sondage réalisé auprès des résidents et des membres du personnel sont présentés dans la troisième partie. Viennent ensuite les aspects liés au bilan vétérinaire et à la prise en charge financière et quotidienne de l'animal.

## Quelques chiffres concernant la présence animale auprès des personnes âgées

---

Les animaux, qu'ils soient dits animaux de la ferme ou animaux de compagnie, font ou ont fait partie de la vie de nombreuses personnes âgées. S'il est difficile de retracer cette présence au cours de l'avancée en âge, un peu plus d'un quart (c'est-à-dire 27,3 %) des personnes de 65 ans et plus, résidant en France, possédaient au moins un animal de compagnie en 2014 (TNS Sofres, 2014, dans Les Cahiers de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, 2017). Concernant la vie en établissement de soins, environ 10 % des 7 725 structures de type Ehpad interrogées en 2010 rapportaient la présence d'un chien et 18 % des structures la présence d'un chat. Les oiseaux, les poissons et autres animaux étaient aussi mentionnés, faisant monter à près de 50 % la proportion d'établissements accueillant au moins ponctuellement des animaux. À noter que pour 31 % des structures, la présence de l'animal était permanente (Les Cahiers de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, 2017).

Il est possible de distinguer trois sources de présence animale : les animaux des résidents, les animaux dits « visiteurs » et les animaux dits « collectifs » (Les Cahiers de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, 2017). Même si environ la moitié des établissements se déclarent prêts à accepter les animaux de leurs résidents, cette pratique reste rare, sans doute parce qu'elle requiert un niveau d'autonomie relativement important alors que la perte d'autonomie est justement une cause majeure d'entrée en institution. Pour ce qui est des animaux « visiteurs », et donc ponctuellement présents, cela peut relever d'une approche formalisée par l'établissement (par exemple atelier d'animation ou atelier de thérapie médiée par l'animal) ou non (par exemple membres du personnel ou familles venant accompagnés d'un animal). L'animal « collectif » représente quant à lui une présence permanente au sein de l'établissement, remplaçant alors l'animal que les résidents ne peuvent plus posséder personnellement. Il peut aussi prendre le statut ponctuel d'animal médiateur si un ou plusieurs membres du personnel soignant sont formés aux activités ou thérapies médiées par l'animal et font appel à lui lors de séances avec les résidents.

## Bénéfices liés à la présence d'animaux dans les établissements d'accueil

---

L'intérêt croissant pour les interventions permettant de mettre les résidents âgés en contact avec des animaux de compagnie est soutenu par l'accumulation de résultats en faveur de bénéfices physiques, psychologiques et sociaux liés à cette présence. Chez les personnes jeunes comme chez les personnes âgées, il a ainsi par exemple été observé une réduction de la pression artérielle, une activité physique plus importante, ou un meilleur rétablissement après une hospitalisation chez les personnes possédant ou étant en contact avec un animal. Concernant

les aspects psychologiques, il a été rapporté une réduction des affects dépressifs, de l'anxiété, de l'ennui et de la solitude, ainsi qu'une augmentation du sentiment de bien-être. Pour ce qui est des aspects sociaux, il a été fréquemment observé que la présence d'un animal augmente les échanges verbaux et non verbaux, et facilite les échanges entre résidents ou avec les aidants et la famille en offrant un sujet de discussion ou de réminiscence d'anciens souvenirs (pour des revues de la littérature, par exemple Cherniack et Cherniack, 2014 ; Gee *et al.*, 2017). Des bénéfices ont également été observés chez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une démence apparentée, notamment à travers une réduction des troubles neuropsychiatriques et une amélioration de la communication (par exemple Bernabei *et al.*, 2013 ; Tournier, Vives, et Postal, 2017). Les interventions médiées par l'animal font généralement appel à des animaux aux pelages doux et qui apprécient d'être caressés et manipulés, tels que les chiens, les chats et les lapins. Caresser et toiletter un animal s'accompagne d'une augmentation de différentes hormones dont l'ocytocine, la sérotonine, la dopamine ou les endorphines qui sont connues pour favoriser les états de bien-être et de détente (Creagan *et al.*, 2015). Ceci serait d'autant plus bénéfique que, pour les personnes âgées vivant en établissement, les occasions d'établir de tels contacts physiques seraient rares, ces contacts étant majoritairement représentés par des actes de soins (Prosser, Townsend et Staiger, 2008). Ceci pourrait expliquer que la majorité des activités organisées dans des établissements accueillant des personnes âgées consiste à caresser et prendre dans ses bras l'animal, suivie par jouer avec lui, le promener, le nourrir, et le brosser (Schuurmans, Enders-Slegers, Verheggen et Schols, 2016).

On peut également penser que la présence animale dans les établissements de soins participe à la mise en place d'un environnement « familial » qui laisse un pouvoir d'action aux résidents, comme recommandé par exemple par l'association internationale de gérontologie et gériatrie (International Association of Gerontology and Geriatrics, dans Tolson *et al.*, 2011). Ainsi, la présence d'un animal au sein de l'Ehpad permettrait aux résidents de profiter d'une certaine continuité dans leurs activités et interactions. La théorie de la continuité (Atchley, 1989) propose ainsi que les personnes âgées s'adaptent notamment aux changements physiques et cognitifs liés au vieillissement en s'appuyant sur des activités et schèmes connus ou des stratégies déjà expérimentées avec succès. Cette théorie est en accord avec les résultats qui montrent que la probabilité de réaliser une activité donnée chez les personnes âgées est liée à la réalisation de cette même activité lorsqu'elles étaient plus jeunes (par exemple Agahi, Ahacic et Parker, 2006). Cet aspect est particulièrement important pour les personnes âgées vivant en institution, pour lesquelles il est souvent difficile de trouver des activités qui aient du sens pour elles et qui soient adaptables à leurs éventuels déficits cognitifs, sensoriels et physiques, et parfois à leur perte d'intérêt. Ainsi, l'introduction d'un animal au sein de la structure de soin peut aisément être intégrée au projet de vie de nombreux résidents. Cela fait d'autant plus de sens que, chez les personnes âgées vivant en établissement, les occasions d'agir concrètement sur son quotidien sont rares et les résidents présentent souvent un sentiment de contrôle faible, notamment lors de l'entrée en établissement (Prosser, Townsend et Staiger, 2008).



Dans le cadre de l'adoption du chat Jovi, voir l'animal déambuler au sein de l'Ehpad, pouvoir le caresser et pouvoir prendre soin de lui pourrait contribuer au bien-être et à la satisfaction des résidents mais également des soignants. En effet, selon Jessica Bibbo (2013), les interventions médiées par l'animal permettraient d'améliorer également l'humeur des soignants et de réduire le stress ressenti sur le lieu de travail. En plus des bénéfices précédemment énumérés, cela pourrait s'expliquer par le fait que l'animal offre souvent une occasion d'échanges et de communication entre les soignants et les résidents (Richeson, 2003 ; Tribet, Boucharlat et Myslinski., 2008).

## Sonder l'intérêt des résidents et du personnel pour la présence d'un animal

Bien que la revue de la littérature ait mis en avant de nombreux bénéfices potentiels liés à l'accueil du chat Jovi au sein de l'Ehpad, il était nécessaire de s'assurer que les résidents mais aussi le personnel étaient intéressés par cette idée. Il s'agissait également d'inclure l'ensemble des acteurs dans cette démarche et d'anticiper les éventuelles difficultés en les interrogeant sur les éventuels risques qu'ils percevaient à l'adoption par l'établissement d'un animal. Pour cela, le projet a tout d'abord été présenté et validé à l'unanimité par les membres du conseil de la vie sociale de l'Ehpad. Suite à cet accueil très favorable de ce conseil consultatif composé de représentants des résidents, des familles et du personnel de l'établissement, une enquête plus large a été menée en novembre 2016 auprès des résidents et des membres du personnel de l'Ehpad. Anonyme et basée sur le volontariat, cette enquête a été approuvée par la direction de l'Ehpad et le consentement éclairé des participants a été recueilli. Elle comprenait les quatre questions suivantes : « Aimez-vous les animaux ? », « Possédez-vous un animal familier avant votre arrivée dans l'établissement ? »<sup>1</sup>, « Pensez-vous qu'un animal puisse aider une personne âgée à mieux vivre en maison de retraite ? », « Seriez-vous favorable à l'accueil d'un chat au sein de la maison de retraite ? ». Les possibilités de réponse étaient « Oui », « Non », et « Ne sais pas ». Une cinquième question, ouverte, était également posée concernant les difficultés potentielles : « Quelles seraient selon vous les contraintes liées à la présence d'un animal en maison de retraite ? ».

### Résultat du sondage auprès des résidents

Au moment du sondage, l'Ehpad accueillait 115 résidents, dont 15 hébergés dans l'Unité Alzheimer. La stagiaire-psychologue de l'établissement ainsi que l'animatrice sont allées à la rencontre de tous les résidents estimés par l'équipe soignante comme étant en mesure de répondre à cette enquête, ce qui inclut les résidents avec des pathologies démentielles légères à modérées ainsi que les pathologies psychiatriques vieillissantes. Il avait été décidé de se limiter à un nombre restreint

<sup>1</sup> Dans la version « personnel soignant », cette question a été adaptée en « Possédez-vous un animal familier ? ».

de questions et de modalités de réponses afin de rendre le questionnaire le plus accessible possible. Le questionnaire pouvait être complété en auto-passation ou avec l'aide de la stagiaire-psychologue ou de l'animatrice si le résident le souhaitait. Au total, 37 participants ont répondu, les résultats en pourcentage sont présentés dans le tableau 1.

**Tableau 1 – Pourcentage d'accord des résidents en fonction de chaque modalité (oui, non, ne sait pas) pour les questions fermées**

Questions	Oui	Non	Ne sait pas
Aimez-vous les animaux ? ( $N = 37$ )	100	0	0
Possédiez-vous un animal familier avant votre arrivée dans l'établissement ? ( $N = 36$ )	88,9	11,1	0
Pensez-vous qu'un animal puisse aider une personne âgée à mieux vivre en maison de retraite ? ( $N = 32$ )	81,25	9,4	9,35
Seriez-vous favorable à l'accueil d'un chat au sein de la maison de retraite ? ( $N = 37$ )	91,9	2,7	5,4

On remarque que la très grande majorité des résidents ayant répondu indique aimer les animaux (100 %), avoir eu un animal familier avant leur entrée dans l'établissement (89,9 %), penser qu'un animal puisse être bénéfique à la vie en maison de retraite (81,25 %), et enfin être favorable à l'accueil d'un chat au sein de leur établissement (91,9 %).

Concernant les potentielles contraintes liées à la présence d'un animal au sein de la maison de retraite, seuls 16 répondants ont mentionné 18 contraintes au total, soit une moyenne de 1,12 contrainte par résident ayant mentionné au moins une contrainte. Il s'agissait en priorité de questions d'hygiène et d'aspects sanitaires, avec la propreté mentionnée à 3 reprises, l'apport de maladie ( $N = 2$ ), la nécessité de vaccination ( $N = 2$ ), et le risque d'allergies ( $N = 2$ ). Le deuxième aspect mentionné était la nécessité de restreindre l'accès de l'animal à certains espaces, plus précisément les chambres ( $N = 3$ ) et la salle à manger ( $N = 1$ ). Les autres aspects mentionnés concernaient la gêne pour les résidents éventuellement non favorables à la présence d'un chat ( $N = 2$ ), les potentielles dégradations ( $N = 1$ ), le risque que l'animal se reproduise ( $N = 1$ ) et enfin prendre soin de nourrir le chat ( $N = 1$ ).

## Résultat du sondage auprès du personnel soignant

La même enquête a été complétée en auto-passation par 44 membres du personnel soignant. Des questionnaires version papier avaient été laissés pendant quatre semaines dans la salle de repos de l'établissement à cet effet. Les répondants étaient majoritairement des aides-soignants ( $N = 14$ ), suivis par des agents des services hospitaliers qualifiés ( $N = 12$ ), des agents des services hospitaliers ( $N = 9$ ), des infirmiers ( $N = 8$ ). Comme pour les résidents, les résultats montrent un intérêt marqué vis-à-vis de l'accueil d'un chat au sein de la résidence (voir tableau 2).

**Tableau 2 – Pourcentage d'accord du personnel soignant en fonction de chaque modalité (oui, non, ne sait pas) pour les questions fermées**

Questions	Oui	Non	Ne sait pas
Aimez-vous les animaux ? (N = 44)	100	0	0
Possédiez-vous un animal familial avant votre arrivée dans l'établissement ? (N = 44)	93,2	6,8	0
Pensez-vous qu'un animal puisse aider une personne âgée à mieux vivre en maison de retraite ? (N = 44)	100	0	0
Seriez-vous favorable à l'accueil d'un chat au sein de la maison de retraite ? (N = 44)	100	0	0

Ainsi, la totalité des membres du personnel ayant répondu déclare aimer les animaux même si uniquement 93,2 % d'entre eux possèdent actuellement un animal familial. De même, tous les répondants considèrent qu'un animal peut aider une personne âgée à mieux vivre en maison de retraite et se déclarent favorables à l'accueil d'un chat au sein de la structure. Près de la moitié (N = 21) des soignants ayant répondu a mentionné au moins une difficulté potentielle liée à la présence d'un animal au sein de l'établissement. Vingt-neuf contraintes ayant été mentionnées, cela fait une moyenne de 1,38 contrainte par membre du personnel ayant mentionné au moins une contrainte. Comme pour les résidents, les questions d'hygiène et d'aspects sanitaires sont apparues en premier, avec 5 mentions de risques concernant l'hygiène, suivies de la nécessité de vaccination (N = 3), d'un traitement antiparasitaire (N = 3), d'une moins bonne propreté de l'établissement (N = 3), d'un risque de maladie (N = 1) et d'allergie (N = 1). Un autre aspect des préoccupations de certains membres du personnel était lié à la répartition des tâches quotidiennes, c'est-à-dire changer la litière (N = 4), donner à manger au chat (N = 2), le surveiller (N = 2) et assurer le suivi vétérinaire (N = 1). Les autres préoccupations concernaient la nécessité de restreindre l'accès de l'animal à certains espaces, plus précisément l'épicerie (N = 2) et la salle de soin (N = 1), ainsi que la possibilité que certains résidents aient peur de l'animal (N = 1).

## Conclusion des deux sondages

Les résultats obtenus auprès des résidents et des membres du personnel montrent une croyance marquée concernant les bénéfices de la présence d'un animal en Ehpad ainsi que le souhait d'accueillir un animal au sein de l'établissement. Cet enthousiasme n'a pas empêché un peu moins de la moitié des résidents et des membres du personnel ayant répondu de mentionner au moins une difficulté potentielle. Pour les deux groupes, les préoccupations majeures concernaient les aspects sanitaires et d'hygiène, ainsi que la question de la prise en charge quotidienne des soins à apporter à l'animal. Connaître ces préoccupations a été utile lors de la mise en place du bilan vétérinaire ainsi que pour la planification des tâches quotidiennes à effectuer concernant l'animal.

## Bilan vétérinaire, évaluation des coûts et répartition des tâches

Même si l'accueil d'un animal au sein d'un Ehpad dépend principalement de la décision du directeur d'établissement, il est important d'inclure l'équipe d'hygiène hospitalière dans les discussions liées à un tel projet. Il s'agit notamment de définir les zones non accessibles pour l'animal. D'après l'article 30 de l'arrêté du 29 septembre 1997 (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1997), la présence d'animaux de compagnie dans les salles de restauration est interdite, à l'exception des chiens guides d'aveugles. Cette interdiction est également valable pour les cuisines. On peut ajouter à cette liste les salles de soins et la lingerie. Ces règles permettront de limiter le risque de zoonose, c'est-à-dire les maladies potentiellement transmises de l'animal de compagnie à l'homme. Les vecteurs principaux de transmission sont les contacts avec le pelage ou les pattes de l'animal, les léchages, griffures ou morsures, et les déjections. Ces risques seront limités également par l'accueil d'un animal en bonne santé, vacciné et ayant un suivi vétérinaire régulier. La sélection d'un animal calme et sociable, la définition d'une zone réservée pour son alimentation et sa litière (et par la définition d'un protocole d'entretien de ce local), la formation du personnel concernant la prévention des risques de zoonose et enfin le lavage des mains avant et après contact avec l'animal (par exemple Lefebvre *et al.*, 2007) sont aussi essentiels pour limiter le risque de maladie. Il est également nécessaire d'associer au moins un professionnel en hygiène hospitalière à la création d'un protocole concernant la conduite à suivre en cas de morsures ou de griffures, ou en cas de signes évoquant une infection ou une allergie (CClin Sud-Est, 2016).

### Bilan vétérinaire et estimation des coûts liés à l'adoption de Jovi

Dans le cas de Jovi, étant donné qu'il s'agissait d'un chat qui venait de lui-même régulièrement depuis quelques semaines au sein de l'Ehpad, une première visite vétérinaire a été nécessaire pour s'assurer qu'il n'avait ni tatouage ni puce électronique, et que personne n'avait déclaré l'avoir perdu. Comme cela fut le cas, Jovi était considéré comme abandonné et donc potentiellement adoptable par l'institution. Une deuxième visite a permis d'estimer des frais vétérinaires s'élevant à 350 euros pour la première année, ce qui comprenait la castration, le tatouage, le test du sida du chat, les vaccins, les traitements antiparasitaires et le prix des visites. Les frais vétérinaires pour les années suivantes ont été estimés à 150 euros, afin d'assurer des visites de contrôle, rappels des vaccins, et traitements antiparasitaires. À cela s'ajoutent des frais liés à l'alimentation et à la litière, frais qui ont été estimés à 200 euros par an, ainsi que l'achat de matériel (cage de transport, pelle et bac à litière), estimés à 20 euros. Le budget total a ainsi été estimé à 570 euros pour la première année, puis à 370 euros pour les années suivantes. Des recherches de partenariats et/ou mécénats (par exemple association de protection animale, cabinets vétérinaires) ont été réalisées afin de limiter la charge financière pour l'Ehpad. L'association La Source, dont les membres sont principalement des professionnels de l'hôpital de Jonzac auquel

est rattaché l'Ehpad, a accepté de financer l'ensemble des frais pour la première année. L'adoption de Jovi était en effet en accord avec les missions de cette association, missions qui sont d'apporter une aide morale et matérielle aux usagers des dispositifs de soins des différents services des pôles de psychiatrie et de gériatrie de l'hôpital, ainsi que de contribuer à l'organisation d'activités destinées à améliorer la vie sociale des usagers. Suite à ce soutien de La Source, l'hôpital de Jonzac s'est engagé à prendre en charge les frais pour les années suivantes.

## Définition de personnes référentes pour les soins quotidiens de Jovi

Au-delà des coûts financiers, il est indispensable de définir au sein de la structure d'accueil des personnes référentes qui, bénévolement, acceptent de veiller sur l'animal accueilli pour s'assurer de ses soins quotidiens et de son bien-être (par exemple eau, nourriture, litière, détection d'un éventuel problème de santé ou de stress). Ces personnes permettent également de s'assurer que les règles définies dans le projet d'adoption/d'accueil sont bien respectées et qu'aucune difficulté majeure n'est rencontrée. Il est ainsi recommandé d'identifier au niveau du personnel au moins deux personnes référentes, ainsi que pour l'établissement une personne responsable du projet d'accueil (CClin Sud-Est, 2016). Dans le cas de l'Ehpad accueillant Jovi, une initiative supplémentaire a été d'impliquer les résidents volontaires dans la réalisation des soins quotidiens. Treize résidents, dont 8 hommes, ont ainsi souhaité avoir ce rôle, qui consiste à prendre soin de Jovi au quotidien (par exemple nourriture, toilettage, visites chez le vétérinaire), sous la supervision des référents du personnel, afin de s'assurer du bien-être de Jovi. Cette approche permet ainsi d'impliquer autant que possible les résidents dans ce projet d'accueil et d'avoir l'occasion de prendre soin à leur tour, eux qui sont généralement ceux dont on prend soin. Offrir des responsabilités aux résidents est une manière efficace d'améliorer leur sentiment de contrôle et leur bien-être (par exemple Langer et Rodin, 1976). Les résidents-référents se sont portés volontaires suite à une réunion d'animation ou à la proposition de la psychologue ou de l'animatrice.

## Discussion

L'objectif du présent article était d'offrir un retour d'expérience concernant le projet d'adoption d'un chat au sein d'un Ehpad du sud-ouest de la France. En mêlant résultats de la littérature, recommandations de bonnes pratiques et étapes concrètes suivies par cet établissement, nous souhaitons offrir un support aux structures qui aimeraient se lancer dans un projet similaire.

La revue de la littérature a permis de montrer les nombreux bénéfices potentiels liés à la présence d'animaux auprès des personnes âgées, qu'il s'agisse de bénéfices physiques, psychologiques ou sociaux (Cherniack et Cherniack, 2014 ; Gee *et al.*, 2017). Parmi ceux-ci, on peut notamment nommer une augmentation de l'activité physique, une amélioration de la santé cardio-vasculaire et de l'humeur, ainsi qu'une augmentation des échanges verbaux et non verbaux. L'accueil d'un

animal dit « collectif », c'est-à-dire vivant sur le site de l'établissement et adopté au nom de l'établissement, correspond ainsi à une approche non médicamenteuse œuvrant au bien-être des résidents. On remarque d'ailleurs que la très grande majorité des résidents et des membres du personnel ayant répondu à l'enquête sont convaincus que la présence d'un animal puisse être bénéfique à la vie en maison de retraite et à ses résidents. Cette présence offre également un cadre plus familial à l'institution, les animaux de compagnie étant présents dans de très nombreux foyers. Observer, caresser, parler à mais aussi parler au sujet de l'animal lors de ses déambulations dans l'établissement réduit ainsi l'aspect médicalisé de la vie quotidienne. Une très grande partie des résidents ayant eux-mêmes été propriétaires d'un animal, cette présence leur permet de retrouver des activités expérimentées par le passé et cette approche peut donc totalement s'intégrer dans le projet d'établissement ainsi que dans le projet de vie et de soin des résidents. C'est d'ailleurs l'attachement rapide montré par les résidents et les membres du personnel qui a motivé la mise en place d'un projet d'adoption permettant d'assurer la présence de Jovi dans des conditions satisfaisantes.

L'enquête réalisée auprès des résidents et du personnel de l'Ehpad a permis de mettre à jour leurs inquiétudes potentielles concernant l'arrivée d'un animal au sein de l'établissement. On remarquera que les éléments cités (par exemple propriété, maladie, vaccination, allergies) sont proches de ceux obtenus lors d'une étude menée aux Pays-Bas et qui s'intéressait notamment aux raisons invoquées par les établissements accueillants des personnes âgées pour ne pas offrir d'interventions médiées par l'animal (Schuurmans *et al.*, 2016). Les préoccupations les plus fréquemment mentionnées concernaient alors l'hygiène, suivies par le respect du bien-être de l'animal, la crainte d'allergies, le manque de personnel qualifié, la possibilité que des résidents aient peur des animaux et enfin les responsabilités légales. Si ces contraintes sont mentionnées par certains établissements comme les raisons les faisant renoncer à une présence animale au sein de leur structure, il apparaît pourtant que les règles de sécurité et d'hygiène sont insuffisamment respectées dans de nombreux établissements offrant des interventions médiées par l'animal (Linder *et al.*, 2017 ; Schuurmans, 2016). Le développement progressif de guides de recommandations devrait aider à la mise en place de protocoles plus adaptés (par exemple Cclin Sud-Est, 2016 ; Lefebvre *et al.*, 2007). En effet, même si la mise en place de ces règles sanitaires peut paraître contraignante sur le court terme, cela permet de s'assurer du maintien sur le long terme des activités en lien avec l'animal. Un autre bénéfice, plus indirect, est que la mise en place de tels protocoles nécessite l'inclusion du plus grand nombre dans les projets d'accueil des animaux, que cela soit ponctuel ou de manière permanente. L'implication des résidents, mais aussi de l'ensemble des membres du personnel ainsi que des familles est fortement recommandée pour assurer le succès du projet d'accueil (Les Cahiers de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, 2017).

Quatre ans environ après l'arrivée spontanée de Jovi au sein de l'Ehpad puis la formalisation de son adoption, les retours sont très majoritairement positifs et permettent de faire un premier bilan de cet accueil. Concernant le respect des règles d'hygiène et le suivi sanitaire, le carnet de santé de l'animal concernant les vaccins et les traitements antiparasitaires (à administrer tous les 3 mois) est tenu

à jour par les deux porteurs du projet (la psychologue et l'animatrice). Pour ce qui est de l'entretien de la litière, il est finalement réduit car Jovi a accès aux espaces extérieurs grâce aux résidents, membres du personnel et même parfois familles qui le laissent entrer et sortir régulièrement. Aucune complication sanitaire ou plainte à ce sujet n'est apparue jusqu'à présent, si ce n'est deux accidents urinaires survenus juste après la castration de Jovi et qui ne se sont plus reproduits depuis. Résidents comme membres du personnel veillent de près ou de loin à son bien-être (alimentation, état de santé, appétit...) alors que, malheureusement, les rôles de personnes référentes n'ont pas pu être conservés sur le long terme du fait des décès des résidents concernés et des niveaux élevés de turnover parmi les membres du personnel. Cependant, l'absence de référents officiels, en dehors des deux porteurs du projet, n'apparaît pas comme un problème et un des résidents continue de nourrir chaque jour Jovi. On notera que l'attention pour ce dernier et son bien-être est parfois à l'origine de conflits verbaux entre résidents, certains faisant parfois remarquer à d'autres qu'ils sont trop brusques avec lui et leur demandent alors de le laisser tranquille. En effet, certains résidents à la recherche d'affection ont parfois tendance à essayer de caresser Jovi ou de le prendre dans leurs bras alors qu'il s'y oppose. Cependant, de telles situations n'ont jamais posé de problèmes particuliers, Jovi n'ayant jamais griffé et partant s'isoler à l'extérieur ou dans des espaces plus calmes quand il en ressent le besoin. Il est également arrivé que la présence de Jovi favorise l'apparition de symptômes comportementaux et psychologiques (anxiété, agitation...) chez des résidents atteints d'une démence, comme par exemple une dame qui avait eu des chats dans le passé et qui refusait d'aller se coucher tant que Jovi ne serait pas rentré dans l'établissement. Cependant, l'apparition de ces situations n'est en général pas spécifique à la présence (ou absence) de Jovi et l'équipe soignante a su s'adapter afin d'en désamorcer l'apparition. De plus, d'après la littérature, il est très raisonnable d'estimer que l'adoption de Jovi a été bénéfique à la réduction de ces symptômes (Cherniack et Cherniack, 2014 ; Gee *et al.*, 2017), contrebalançant alors leurs apparitions ponctuelles liées à sa présence. D'une manière générale, résidents comme membres du personnel sont encouragés à faire remonter leurs remarques, de toutes natures (craintes pour la santé et le bien-être de l'animal, pour le respect des règles d'hygiène...) aux porteurs du projet ou bien aux cadres de santé qui feront alors remonter l'information à ces derniers.

Pour conclure, l'accueil d'animaux de compagnie au sein des structures de soins pour personnes âgées se développe, offrant une approche non médicamenteuse visant à l'amélioration de leur bien-être et qualité de vie. Que cet accueil soit temporaire ou permanent, il nécessite la mise en place d'un projet bien défini et concerté, incluant l'ensemble des acteurs (c'est-à-dire les résidents, leurs familles et les membres du personnel). Ces étapes, illustrées ici par le retour d'expérience concernant l'adoption du chat Jovi comme animal « collectif » au sein d'une Ehpad du Sud-Ouest, sont nécessaires pour lever de potentielles craintes et risques, et ainsi s'assurer du succès du projet.



## RÉFÉRENCES

- Agahi N., Ahacic K. et Parker, M. G. (2006). Continuity of leisure participation from middle age to older age. *Journal of Gerontology Series B Psychological Sciences and Social Sciences*, 61(6), 340-346. doi:10.1093/geronb/61.6.s340
- Atchley, R. C. (1989). A continuity theory of normal aging. *Gerontologist*, 29(2), 183-190. doi:10.1093/geront/29.2.183
- Bernabei, V., De Ronchi, D., La Feria, T., Moretti, F., Tonelli, L., Ferrari, B., Forlani, M., et Atti, A. R. (2013). Animal-assisted interventions for elderly patients affected by dementia or psychiatric disorders: A review. *Journal of Psychiatric Research*, 47(6), 762-773. doi:10.1016/j.jpsychires.2012.12.014
- Bibbo, J. (2013). Staff members' perceptions of an animal-assisted activity. *Oncology Nursing Forum*, 40(4), E320 – E326. doi:10.1188/13.ONF.E320-E326
- CClin Sud-Est. (2016). *Prévention du risque infectieux et médiation/présence animale en établissements médico-sociaux et établissements de santé*. Novembre 2016. Repéré à : <https://www.preventioninfection.fr/document/prevention-du-risque-infectieux-et-mediation-presence-animale-en-etablissements-medico-sociaux-et-etablissements-de-sante/>
- Cherniack, E. P. et Cherniack, A. R. (2014). The benefit of pets and animal-assisted therapy to the health of older individuals. *Current Gerontology and Geriatrics Research*, (ID 623203). doi:10.1155/2014/623203
- Creagan, E. T., Bauer, B. A., Thomley, B. S. et Borg, J. M. (2015). Animal-assisted therapy at Mayo Clinic: The time is now. *Complementary Therapies in Clinical Practice*, 21(2), 101-104. doi:10.1016/j.ctcp.2015.03.002
- Gee, N. R., Mueller, M. K., et Curl, A. L. (2017). Human-animal interaction and older adults: An overview. *Frontiers in Psychology*, 8(1416). doi:10.3389/fpsyg.2017.01416
- Langer, E. J. et Rodin, J. (1976). The effect of choice and enhanced personal responsibility for the aged: A field experiment in an institutional setting. *Journal of Personality and Social Psychology*, 34(2), 191-198. doi:10.1037/0022-3514.34.2.191
- Lefebvre, S. L., Golab, G. C., Christensen, E., Castrodale, L., Aureden, K., Bialachowski, A., [...] Weese, J. (2007). Guidelines for animal-assisted interventions in health care facilities. *American Journal of Infection Control*, 36(2), 78-85. doi:10.1016/j.ajic.2007.09.005
- Les Cahiers de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer. (2017). *Personnes âgées et médiation animale*. Fondation Adrienne et Pierre Sommer. Repéré à : <https://fondation-apsommer.org/wp-content/uploads/2018/01/Fondation-Adrienne-et-Pierre-Sommer-Cahier-num%C3%A9ro-1-Personnes-%C3%A2g%C3%A9es.pdf>
- Linder, D. E., Siebens, H. C., Mueller, M. K., Gibbs, D. M., et Freeman, L. M. (2017). Animal-assisted interventions : A national survey of health and safety policies in hospitals, elder-care facilities, and therapy animal organizations. *American Journal of Infection Control*, 45(8), 883-887. doi:10.1016/j.ajic.2017.04.287
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (1997). Arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social. *Journal officiel*, 23 octobre 1997,15437-15444. Repéré à : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000750248>



- Prosser, L., Townsend, M. et Staiger, P. K. (2008). Older people's relationships with companion animals: A pilot study. *Nursing Older People*, 20(3), 29-32. doi:10.7748/nop2008.04.20.3.29.c6496
- Richeson, N. E. (2003). Effects of animal-assisted therapy on agitated behaviors and social interactions of older adults with dementia. *American Journal of Alzheimer's Disease and Other Dementias*, 18(6), 353-358. doi:10.1177/153331750301800610
- Schuurmans, L., Enders-Slegers, M-J., Verheggen, T. et Schols, J. (2016). Animal-assisted interventions in Dutch nursing homes: A survey. *JAMDA*, 17(7), 647-653. doi:10.1016/j.jamda.2016.03.015
- Tolson, D., Rolland, Y., Andrieu, S., Aquino, J-P., Beard, J., Benetos, A., Berrut, G., et al. (2011). International Association of Gerontology and Geriatrics: A global agenda for clinical research and quality of care in nursing homes. *The Journal of Post-Acute and Long-Term Care Medicine*, 12(3), 184-189. doi:10.1016/j.jamda.2010.12.013
- Tournier, I., Vives, M-F. et Postal, V. (2017). Animal-assisted intervention in dementia : Effects on neuropsychiatric symptoms and on caregivers/distress perceptions. *Swiss Journal of Psychology*, 76(2), 51-58. doi:10.1024/1421-0185/a000191
- Tribet, J., Boucharlat, M. et Myslinski, M. (2008). Le soutien psychologique assisté par l'animal à des personnes atteintes de pathologies démentielles sévères. *L'Encéphale*, 34(2), 183-186. doi:10.1016/j.encep.2007.01.006

**e-mail auteur : i.tournier@mmu.ac.uk**